

DGA Partenaire et Ressources

Direction des Finances et du Conseil
en Gestion

Pôle Stratégie et Pilotage Financier

Service Prospective et Préparation
Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2023/520

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° DAJAP/2021/1084 du 17 novembre 2021, portant délégation de signature en faveur de Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de la Landesbank Saar en date du 28 avril 2023 ;

Sur la proposition de Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Est retenue pour financer le programme d'investissement 2023 du Département du Nord la proposition de la Landesbank Saar pour un montant de 30 M€ (trente millions d'euros) € définie dans le tableau « Caractéristiques Principales du Prêt » ci-dessous.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Caractéristiques Principales du Prêt

Prêteur	Landesbank Saar / Saar LB
Score selon la Charte Gissler	1A
Montant	30 000 000 € (trente millions d'euros)
Consolidation des fonds	12 juin 2023
Taux applicable durant la phase d'amortissement	Taux fixe 3,77 %
Durée de la phase d'amortissement	15 ans
Profil d'amortissement	Linéaire
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul	30/360
Frais de dossier (Loanboox)	29 737,50 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Fait à Lille le 03 mai 2023

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Sophie BLANQUART

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230503-230503H19613H1-AR

Date de réception en préfecture le : 04 mai 2023

Affiché le : 04 mai 2023